



RAPPORT DU MOIS DE FEVRIER 2014

0. INTRODUCTION

Comme tous les autres rapports mensuels, le présent rapport décrit les différentes violations des droits humains observées au cours du mois de février 2014 à travers toutes les provinces du pays.

- Dans un premier temps, nous procéderons par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale qui a prévalu tout au long du mois. Cette analyse permet en effet de mieux appréhender l'évolution du respect des droits fondamentaux de la personne humaine, le droit à la vie et à l'intégrité physique en premier lieu.
- Deuxièmement, ce sont les actes d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique qui seront épinglés en mettant en évidence les auteurs, les moyens utilisés et les motifs qui sous-tendent ces actes.
- Les cas de viol en tant qu'atteintes à la dignité humaine feront objet d'analyse en troisième lieu. Cette partie comprendra aussi une analyse des cas de torture et de mauvais traitements infligés aux personnes privées de liberté ou en dehors des lieux de détention, et cette fois – ci, par les autorités publiques.
- Quatrièmement, il sera question de l'évolution de la situation carcérale dans différents établissements pénitentiaires ainsi que des conditions de détention dans les cachots communaux. Ainsi, les visites des lieux de détention réalisées au niveau de nos antennes provinciales régionales des droits humains seront décrites dans le présent rapport.
- Les activités quotidiennes en termes d'assistance psychologique, d'orientation et d'accompagnement juridique viendront en cinquième position.
- Enfin, des propositions pour l'amélioration du respect des droits humains seront émises en guise de conclusion.

1. CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

1.1. Plan Sécuritaire

Au cours du mois de Février 2014, la paix et la tranquillité de la population ont été principalement perturbées par les attaques des bandes armées à deux endroits (en commune Gihanga-Bubanza et en commune Songa-Bururi) et par le défilé des Imbonerakure en province Muyinga. On notera aussi que la découverte d'une cache des grenades en commune Bweru a semé la panique dans la population de cette commune.

1° En effet, en date du 01/02/2014, la population est tombée sur deux grenades cachées dans la forêt de Kinazi en commune de Bweru. Les policiers de la position de Kayongozi ont directement été interpellés pour venir récupérer ces armes.

2° En date du 2 Février 2014 vers 18 heures, une position militaire se trouvant entre la 10^{ème} et la 11^{ème} transversale (dans la réserve naturelle de Rukoko en commune Gihanga appelé communément « Kumadigi ») a été attaquée par des personnes armées de fusils. Selon les sources sur place, cinq militaires des Forces de Défense Nationale auraient été tués. L'attaque aurait duré 1heure.

3° Dans cette même rubrique de la perturbation de la paix et la tranquillité de la population, un congolais du nom de BAREKEBAHINANDO (39 ans) a été kidnappé le 6/02/2014 à Bujumbura puis retrouvé à Rugunga, Zone Buvyuko de la commune Bubanza le 11/02/2014 très tôt le matin. Il était encore vivant mais il était ligoté sur un arbre.

4° En province Bururi, la sécurité a surtout été perturbée par une attaque des groupes armés dans la nuit du 10 au 11 Février 2014. En effet, un groupe de 11 personnes armées de fusils et de grenades ont tendu une embuscade, à un camion Fusso aux environs de 22h. Cette attaque a eu lieu sur la RN7 en commune Songa. Le groupe armé a lancé des grenades sur le camion, faisant 2 personnes tuées et 2 autres blessées. Il s'est replié vers la direction de Mwarusi en commune Rutovu.

5° Dans la nuit du 18 Février 2014 vers 20 heures alors que NSHIMIRIMANA Léoncie de la colline Kibimba en commune Mishiha avec d'autres femmes rentraient chez elles, elles sont tombées dans une embuscade tendue par des bandits armés de fusils. Les autres femmes qui étaient avec elle ont pris fuite. Mais, comme elle était enceinte, elle n'a pas échappé. Ils l'ont tuée à coups de balles. La population a accouru au secours et a alerté la police ainsi que l'administration, mais les malfaiteurs étaient déjà partis. Ils n'ont pas été identifiés.

6° Le défilé des Imbonerakure venus de toutes les communes de la province Muyinga a créé une peur – panique au sein de la population de cette province. En effet, ce défilé a eu lieu en date du 22 Février 2014 au chef lieu de cette même province. Ils portaient des bottines militaires. Tout le monde se demandait qui leur a donné cet accoutrement ?

1.2. Plan politique

1° Au point de vue politique, l'intolérance politique a caractérisé le mois de Février 2014. Ainsi, en province de Ruyigi, le drapeau du parti UPRONA qui était sur la colline de Nyarurambi en commune Butaganzwa a été descendu par l'Administrateur communal. Pour lui, il avait, auparavant, donné l'ordre d'enlever tout drapeau ne se trouvant pas hissé auprès des permanences des différents partis politiques. Cependant, à quelques mètres, flottait le drapeau du CNDD-FDD sans qu'il y ait une permanence.

2° Dans la nuit du 22/02/2014, entre 19 heures et 23 heures, au quartier Magarama, Centre - ville de Gitega, la police se serait rendue à la permanence du parti MSD où se trouvait un grand nombre de militants de ce parti et ont exigé l'arrêt des activités du jour. Ces policiers ont agi sur l'indication du conseiller principal du gouverneur. Comme ces jeunes militants du MSD n'auraient pas obtempéré, la police aurait demandé du renfort pour les déloger du lieu. A l'arrivée des policiers venus en renfort, ces militants se seraient précipités dans un bus de l'OTRACO qui les avait amenés et sont partis vers le

Motel où se trouvait Monsieur SINDUHIJE Alexis, le Président de ce parti. Quatre de ces militants, qui restaient sur le lieu ont été interpellés par la police pour être interrogés sur leur présence à la permanence à une heure tardive. Il s'agissait de jeunes militants venus de la province de Ngozi pour soutenir les activités du représentant national, Monsieur SINDUHIJE Alexis, qui allait clôturer une tournée de rencontres des comités communaux dans la province de Gitega.

La police se serait rendue à l'hôtel ci-haut mentionnée. Elle aurait rencontré les représentants du MSD avec qui ils se seraient convenus que tous ces militants restent, toute la nuit à ce Motel pour éviter des va – et - vient et éviter d'éventuels accrochages avec les Imbonerakure qui avaient suivi leur mouvement. Les autorités de la police auraient quitté cet hôtel vers 1 heure 30 min du matin.

Vers 2 heures du matin, deux Imbonerakure prénommés Elie et Faustin se seraient introduits dans l'hôtel. Ils auraient été reconnus par les jeunes militants du MSD qui les auraient battus avant qu'un élément de la police qui assure la garde de Monsieur SINDUHIJE Alexis les fasse sortir. Les militants du MSD leur auraient pris deux téléphones mobiles.

Le lendemain, quatre militants du MSD ont été arrêtés. Il s'agit de MINANI Jean Claude (33 ans) originaire de la commune Ngozi, NGEZAHAYO Népomucène (28 ans) de la commune Gitega, NGENDO Emmanuel (37ans) de la commune Mwumba et NZOHABONAYO Janvier (36 ans) de la commune Makebuko. Ils ont été libérés après avoir remis au commissaire provincial les deux téléphones pris aux Imbonerakure.

Notons par ailleurs que la réunion prévue par le MSD en date du 22/02/2014 à Gishubi n'a pas pu s'y tenir parce que l'administration ne reconnaissait pas avoir reçu la lettre d'information de cette activité. De même, celle qui avait été annoncée pour le 23 Février 2014 à Gitega n'a pas pu se tenir.

3° Le mois de Février 2014 a également été caractérisé par des querelles politiques au sein du parti UPRONA d'une part et entre ce même parti et le Ministère de l'Intérieur d'autre part. Effet, en date du 28/1/2014, le président du parti UPRONA a animé une conférence de presse dans laquelle il a annoncé que le parti au pouvoir, en collaboration avec certains traitres de son parti dont l'honorable NIYOYANKANA Bonaventure voulaient saper l'unité de ce parti et en faire un parti satellite du parti au pouvoir au moment où ses deux ailes venaient de se réunifier en retirant du tribunal toutes les plaintes des différends qui les opposaient. Bien plus, elles venaient d'afficher leur volonté de ne pas poursuivre l'exécution du jugement gagné au 1^{er} degré par l'une d'elles mais pourvu en cassation par l'autre. Cependant, le Ministre de l'Intérieur ne l'a pas entendu d'une bonne oreille et voulait, à tout prix, l'exécution du jugement précité. C'est ainsi qu'en date du 29/1/2014, il a écrit une lettre au parti UPRONA dans laquelle il annonçait que ce dernier n'a plus d'organes dirigeants reconnus et a profité de l'occasion pour restaurer le parlementaire NIYOYANKANA Bonaventure à la tête de ce parti. La réaction de l'UPRONA ne s'est pas fait attendre. Ainsi, en date du 30/1/2014, le président de ce parti a mis en garde le Ministre de l'Intérieur en lui rappelant qu'il ne doit pas s'immiscer dans l'organisation interne des partis et que par ailleurs, il ne peut pas céder un parti à un individu d'autant plus que le parti UPRONA n'est pas sa propriété privée.

4° En date du 1/2/2014, le premier Vice - Président de la République d'alors, Monsieur BUSOKOZA a annulé la décision du Ministre de l'Intérieur. Le même jour, le premier Vice - Président est, à son tour,

démis de ses fonctions par le Président de la République. En date du 2/2/2014, le parti UPRONA menace de se retirer du Gouvernement. Cette menace sera suivie, en date du 3/2/2014, de la décision du comité central du parti UPRONA de suspendre le parlementaire NIYOYANKANA Bonaventure ainsi que 2 autres membres du parti pour une période de 6 mois. En date du 4/2/2014, le ministre du développement communal en la personne de NDIHOKUBWAYO J. Claude issu du parti UPRONA présente sa démission au Président de la République. Quelques heures après, la Ministre de la Communication, Madame NIHAZI Léocadie lui emboite le pas. Dans la soirée de la même journée, le Chef de Cabinet Civil du Président de la République nomme un Premier Vice - Président ad-intérim en la personne de NIYONGABO Anicet. Au cours de la même journée, les partis regroupés au sein de l'ADC Ikibiri menacent d'appeler la population à descendre dans la rue pour manifester contre la politique de diviser les partis politiques et de vouloir emprisonner arbitrairement leurs leaders. En date du 5/2/2014, la Ministre issu du parti UPRONA qui restait au Gouvernement a suivi les 2 autres. Il s'agit de Madame NDIKUMANA Victoire qui avait en charge le Ministère du Commerce et de l'Industrie.

En date du 7/2/2014, NIYOYANKANA retourne au bercail en annonçant qu'il reconnaît NDITIJE Charles comme Président légitime du parti UPRONA et profite de l'occasion pour demander pardon aux membres de ce parti. A ce moment, plusieurs commentateurs politiques disaient que le pays était au bord d'une crise politique. Et pour éviter cette crise, l'UPRONA devait retourner au Gouvernement. Ainsi, pour entrer au Gouvernement, le parti UPRONA exigeait des pourparlers avec le parti au pouvoir. Mais ce dernier ne voulait pas en entendre parler.

L'unité qui venait de renaître au sein du parti UPRONA et qui avait été saluée par bon nombre de citoyens burundais épris de paix n'a été qu'éphémère. En effet, en date du 11 Février 2014, l'ancienne Vice - Présidente de ce parti en la personne de NIBIGIRA Concilie a adressé une lettre au Ministre de l'Intérieur dans laquelle elle lui signifiait qu'avec le refus de NIYOYANKANA du cadeau lui offert par le même Ministre de diriger le parti, c'est elle qui devient ipso facto Présidente de ce parti d'autant plus que c'est elle qui était son second en 2009. La réaction de ce parti a été, on ne peut plus directe. Selon les leaders de ce parti, Concilie avait été suspendue pour 6 mois et, par ailleurs, cette dernière avait reconnu la légitimité de cette sanction ainsi que l'autorité des dirigeants du parti. Mais, malgré tout cela, le 13/2/2014, le président de la République nomme son premier Vice - Président en la personne de BAZOMBANZA Prosper proposé par NIBIGIRA Concilie.

Le bras de fer entre le parti au pouvoir et l'UPRONA n'a pas cessé. En effet, comme promis, les membres du parti UPRONA se rencontreront le 16/2/2014 à leur permanence pour élire leurs nouveaux dirigeants. Mais, ils sont dispersés au gaz lacrymogène par les policiers et certains d'entre eux dont Tatien SIBOMANA sont arrêtés et la permanence du parti restera assiégée par la police. Cependant au même moment, une autre équipe se réunissait dans un autre endroit et a exécuté le programme comme prévu. C'est ainsi que Monsieur NDITIJE Charles et NGAYIMPENDA Evariste ont été élus respectivement comme représentant légal et représentant légal adjoint du parti tandis que Concilie NIBIGIRA et NIYOYANKANA Bonaventure ont été chassés définitivement du parti. En date du 17/2/2014, 5 nouveaux membres du Gouvernement ont été nommés dont 3 upronistes pro-gouvernemental c'est – à – dire du camp de Concilie NIBIGIRA. Tatien SIBOMANA a été libéré le 20/2/2014 sur ordre du procureur de la République en Mairie de Bujumbura.

1.3. Plan judiciaire

Dans le domaine judiciaire, on notera que les cas de litiges fonciers, des conflits familiaux de toute nature comme les violences basés sur le genre, les violences domestiques, les violences conjugales, les problèmes de succession, le concubinage font le gros des dossiers pendants devant les différentes juridictions et cela, dans tout le pays.

1° En province Makamba, la population se plaint d'une injustice qui serait provoquée par la corruption dans le domaine judiciaire. Elle pointe du doigt surtout la police judiciaire qui percevrait des pots de vin pendant la phase d'enquête préliminaire.

2° Le Tribunal de Grande Instance de Kirundo souffre des problèmes de déplacement vers la prison de Ngozi. Ainsi, les détenus en provenance de Kirundo incarcérés à Ngozi se plaignent d'avoir rarement **l'opportunité de comparaitre devant leurs juges.**

3° Dans la province Muyinga, il est observé a une lenteur notoire au niveau des juridictions qui ne respectent plus les délais légaux pour les affaires judiciaires prises en délibéré.

4° Dans la province de Ngozi, la situation judiciaire s'est améliorée au niveau du greffe pénal parce que les greffiers ont pu signifier des jugements rendus à 103 détenus durant ce mois de Février 2014. La conséquence est que l'effectif des condamnés est devenu supérieur à celui des prévenus.

5° Sur ce plan, il sied de signaler le drame qui s'est produit au niveau du parquet de Bubanza où, en date du 4/02/2014, le parquet a pris une décision de relaxer NTIYANKUNDIYE Ziao retenu au cachot de la commune Mpanda pour avoir fabriqué une boisson prohibée appelée communément Kanyanga. Mais, le Commissaire provincial de la police s'est opposé à cette décision.

6° Enfin, en date du 6/02/2014, le tribunal du Grande Instance de Ruyigi a siégé en audience publique sur le dossier RP : 3932, RMP : 12404/U.A concernant les adeptes du Ministère du Shalom arrêtés en Octobre 2013 pour plusieurs infractions à savoir le refus de comparution, l'enlèvement des enfants au Q. Sanzu, la traite et le trafic des êtres humains. Les prévenus sont NAHIMANA François, NDAYISENGA Edward, KANKINDI Jacqueline, HATEGEKIMANA Médiatrice, NZEYIMANA Marie-Claire et NEMERIMANA Yvette. L'affaire a été prise en délibéré.

1.4. Plan Social

La sorcellerie et l'empoisonnement se posent comme un grand problème social en province Ruyigi. Plusieurs personnes sont empoisonnées, et en conséquence, les leurs n'hésitent pas à se faire justice.

1° En effet, en date du 1^{er} Février 2014, NAMAYI (une vieille de 80 ans) a été étranglée et son corps a été retrouvé trois jours plus tard. Elle était accusée de pratiquer la sorcellerie. NTANGURIRWA (un Mutwa) de la colline de Kigamba en commune Ruyigi qui venait de perdre successivement trois femmes a été battu par ses fils et les voisins qui ont même tenté de le tuer l'accusant de pratiquer la sorcellerie. De plus, des rumeurs sur les personnes pratiquant l'empoisonnement sont signalées en commune Nyabitsinda où un certain BUCUMI Anicet aurait quitté l'endroit par peur d'être tué. Aussi, en date du 06/02/2014, NDUWIMANA Godefroid (Chef de colline Ntunda en commune de Bweru)

aurait torturé RWANKABIGERO Gratien (57 ans) et son fils HATUNGIMANA Anicet, les accusant de sorcellerie.

2° Le 09/02/2014, sur la colline Murehe en commune Ruyigi, CITEGETSE Gilbert (41 ans) qui avait passé la soirée en partageant de la bière avec son père est mort suite au poison lui administré par ce dernier dans la bière suite aux conflits fonciers qui les opposait. BIGIRIMANA Jean Bosco de la colline de Kigangabuko en commune de Kinyinya lui aussi, est mort dans des circonstances semblables de celles décrites ci – haut : il aurait consommé des substances toxiques mises dans une boisson prohibée qu'on appelle Kanyanga en date du 16/02/2014.

3° La mort de NIYOMWUNGERE Trésor âgé d'une année 3 mois a réveillé le sentiment de se faire justice de la part de ses parents. Après la mort de cet enfant qui s'ajoutait à ses deux grands frères, eux – aussi, mort ensorcelés, son père NYANDWI Philippe et sa mère NIYONZIMANA Félicité de la colline Nyaruganda en commune Nyabitsinda sont allés, le 19/02/2014, chez BUBAYE et l'ont tué avec sa femme NDUWIMANA Rose. Le même jour, NYAWENDA Siméon de la colline de Nyabirori en commune Gisuru, a été tué par ses sœurs l'accusant de sorcellerie. La mère du défunt MATORONA était aussi accusée de sorcellerie et a failli mourir dans le même coup. Elle a été gravement blessée et hospitalisée en commune Gisuru.

4° En date du 12/02/2014, BUKURU Odette (30 ans) de la colline Ngarama en commune Ruyigi a été attrapée par 8 hommes armés de matraques et l'ont conduite chez GAHIMAKAZI Béatrice où il y avait un amas de substances nocives. Ils leur ont ordonné de les consommer et d'accepter qu'ils leur appartiennent; chose qu'elles ont réfuté catégoriquement car elles ne savaient pas l'origine de ces substances. Le conseiller collinaire a essayé de calmer la situation. Mais, lui aussi, a été menacé et a demandé secours à la police. Celle – ci a vite intervenu et les agresseurs sont partis en débandade.

5° La pratique de sorcellerie est très présente dans les commune Butihinda et Mwakiro de la province Muyinga. A Butihinda, l'administration communale et la police ont préféré garder au chef-lieu de la commune 4 personnes soupçonnées d'avoir déshabillé une personne et brulé ses habits. Sur la colline Mukunguza de la commune Mwakiro, une personne a affirmé que des sorciers lui ont arraché les morceaux de chair sur ses bras. La famille soupçonnée est dans le collimateur de la population et craint **pour sa sécurité**.

6° Enfin, le 24/2/2014, les déplacés du site appelé « Ku mase » (en commune Ngagara) ont été délogés manu militari par la police. Ce site comptait 750 familles d'environ 3.000 personnes. A ce même moment, leurs maisons ont été brûlées.

2. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE

2.1. Présentation générale

Au cours du mois de Février 2014, plusieurs personnes ont été retrouvées mortes dans des endroits éloignés de chez elles. Selon des sources sur place, elles seraient, après avoir été tuées, transportées et jetées loin de leurs résidences pour ne pas être identifiées.

Cela constitue une stratégie des tueurs pour fausser les enquêtes. Les causes de ces meurtres sont souvent des règlements de comptes et des conflits fonciers.

D'autres personnes ont été tuées dans des cas de justice populaire parce qu'elles étaient accusées de sorcellerie. Dans tout cela, les observateurs des droits humains ont constaté beaucoup de cas de personnes tuées qui sont décapitées de leurs têtes. Plus d'un se demandent l'objectif visé par les bourreaux en décapitant une personne déjà morte. Les exemples chronologiques suivants reflètent cet état de chose :

- NTAHOMVUKIYE Pascal de la commune Bugabira a été tué, le 1^{er} Février 2014, par NAYABARUNDI Fidèle et NDEREYIMANA. Ils l'ont battu jusqu'à le tuer. La victime était témoin d'une affaire de conflit foncier en cours. Les auteurs ont été appréhendés.

- Le 2 Février 2014, le corps de KARIMANZIRA Pascal de la colline Nyamurenge en commune Marangara a été repêché de la rivière Kanyaru par la population. Il a été constaté que la victime aurait été tuée et jetée dans cette rivière après le crime.

- En date du 06/02/2014, sur la colline Bigina de la commune Kayogoro, un homme connu sous le nom de Gérard MANIRAKIZA, cultivateur, a été tué. Le présumé auteur du nom de NTWARIRA Sylvestre a été appréhendé. Des litiges fonciers seraient à la base de cet assassinat.

- Dans la nuit du 09 au 10/02/2014 vers 19h00' sur la colline Bumba, commune Bukinanyana, MUREKAMBANZE Gaspard a été attaqué par un groupe d'hommes qui lui a lancé une grenade. Il est mort lors de son évacuation vers le Centre de santé proche. Quant à sa fille HAKIZIMANA Espérance, elle a été légèrement blessée au bras droit. Précisons que MUREKAMBANZE était accusé de sorcellerie.

- Dans la nuit du 09/02/2014 aux environs de 1h30min du matin, sur la colline Mbuga commune Rumonge, NIYOMWUNGERE Nadine a été tuée par son concubin NKURUNZIZA Ernest dans sa maison. Ce dernier a pris le large après le forfait mais a été attrapé le 10/02/2014 à 17h au parking de Rumonge et loge actuellement à la maison d'arrêt de Bururi.

- En date du 12/2/2014, en commune Kanyosha de la Mairie de Bujumbura, un homme connu sous le nom de NDIKUBUKIRA a poignardé sa femme au niveau du cœur et a directement pris le large. Mais avant de s'enfuir, il a laissé une grenade dégoupillée sur le lieu du crime. Cette dernière a été désamorcée par la police.

- En date du 16/02/2014, NIYONIZIGIYE Aloys (20 ans) de la colline Mugeru en commune Gisozi a été retrouvé mort décapité dans sa maison décapité. Son corps a été retrouvé vers 10h00. Son grand frère BUKEYENEZA (30 ans) a été appréhendé pour raisons d'enquête. Les litiges fonciers seraient à l'origine de cet assassinat.

- Dans la nuit du 16 au 17/02/2014, NSENGIYUMVA Jérôme, un petit garçon travailleur dans un restaurant, originaire de la commune Buyengero, a été tué dans un restaurant se trouvant au chef lieu de la province Bururi. Il a été retrouvé mort à l'intérieur de ce restaurant à 6h du matin avec, à ses cotés, des morceaux de bois et des pierres qui auraient servi à commettre le crime. Trois personnes

dont 2 travailleurs de ce restaurant et son propriétaire NDUWUMWAMI Apollinaire font objet d'enquête.

- Dans la nuit du 16 au 17 Février 2014 vers 23h00', BAREKEBAMBANZE de la colline Kabondo, commune Bukinanyana a été attaqué à la grenade. Les malfaiteurs ont lancé cette grenade à travers la fenêtre de sa chambre. Il est mort directement. Il était accusé de sorcellerie.

- Dans la matinée du 17/02/2014, à 1Km de l'Hôpital de Rusengo en commune Ruyigi, le corps sans vie d'une jeune fille a été retrouvé à 5m de la route qui mène vers Cankuzo. Ce cadavre venait de passer trois jours à cet endroit. Les auteurs et le motif de cet assassinat n'ont pas pu être identifiés. La victime serait une congolaise du camp des réfugiés de Kavumu.

- Lors d'une attaque à la grenade perpétrée par NTUKAMAZINA Charles et ses fils NDUWAYO Vital et NTUKIBITABO Melchior le 18 Février 2014, MPAWENIMANA Adrien de la colline Karambo en commune Gasorwe a été tué. En effet, cette grenade a été lancée dans la chambre à coucher où dormaient NTUKAMAZINA et son épouse. Les auteurs ont été arrêtés. Les litiges fonciers seraient la cause de ce meurtre.

- En date du 21/02/2014, dans la forêt de la colline Mishiha en commune Mishiha, des gardiens de vaches ont découvert le cadavre d'un autre berger. Ils ont vite informé le bureau du commissariat de la PAFE qui à son tour en a informé le Commissariat de Police à Cankuzo. L'OPJ qui a fait le constat a conclu que la victime était ressortissante de la Tanzanie à Rusagamba. L'administration communale de Mishiha a alors organisé l'enterrement le même jour.

- En date du 22/02/2014, sur la colline Kabonga en commune Nyanza-Lac, un cadavre d'un nouveau né a été trouvé dans un lieu d'aisance (W.C), tué à l'aide d'une corde. Le présumé auteur est sa maman NIBIZI Spès qui a été directement appréhendée.

- En date du 25/02/2014, NDAYISABA Venant, retenu du cachot de la zone Birambi en commune Nyamurenza a été tué par ses codétenus pour avoir refusé de payer les frais de baptême des nouveaux entrants communément appelés « Bougie ». Ainsi, NDAYISABA Eliphaz et NZAMBIMANA Emmanuel ont été accusés de cette infraction et le dossier est en cours.

- En date du 30/02/2014, KAYOYA Floride (70 ans) de la colline de Gatsinga en commune de Ndava a été retrouvée morte. Elle avait été portée disparue depuis le 17/02/2014. Son corps a été vu par ses voisins vers 8h00 dans un champ de thé et elle été déjà abîmée. Son fils MASABO Gordien (28 ans) a été appréhendé pour les enquêtes. Les conflits fonciers seraient à l'origine de ce meurtre.

Au total et sans être exhaustif, 33 personnes ont été tuées et 35 autres blessées comme le montre le tableau suivant.

2.2. Tableau synthèse de la répartition par province des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique .

Provinces	Nombre de personnes tuées	Nombre de personnes blessées
Bubanza	0	2
Bujumbura Mairie	3	0
Bujumbura Rural	1	0
Cankuzo	2	0
Cibitoke	2	6
Bururi	4	3
Gitega	0	0
Karusi	0	0
Kayanza	0	0
Kirundo	1	0
Makamba	2	3
Muramvya	-	-
Muyinga	5	0
Mwaro	2	13
Ngozi	3	2
Rutana	0	4
Ruyigi	8	2
Total	33	35

2.3. Tableau synthèse des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par catégories d'auteurs, de moyens utilisés et de motifs

Types d'atteinte	Tués	Blessés	Totaux
1. Catégories d'auteurs			
• Agents de police	1	5	6
• Militaires	0	1	1
• Civils	18	26	44
• Groupes armés	1	0	1
• Inconnus	13	3	16
Totaux	33	35	68
2. Types d'armes utilisées			
• Armes blanches	14	11	25
• Fusils	2	1	3
• Grenades	6	3	9
• Empoisonnement	3	0	3
• Moyens non identifiés	8	20	28
Totaux	33	35	68
3. Catégories de motifs			
• Banditisme	4	7	11
• Litiges fonciers	7	1	8
• Règlement de compte	9	6	15
• Motif inconnu	13	21	34
Totaux	33	35	68

3. DES CAS DE VIOL ET DE TORTURE

3.1. Présentation générale

Des cas de viol

Les violences sexuelles en général et le viol en particulier restent, dans notre pays, une gageure. En effet, un bon nombre de facteurs limitent et empêchent les intervenants d'arriver au but. Dans ces facteurs, nous mentionnerons le refus de pas mal de victimes de dénoncer les malfaiteurs par peur de s'exposer au qu'en - dira – t – on et aux représailles. Ainsi, en province Bururi par exemple, souvent, les cas de viols ne sont pas portés à la connaissance des observateurs des droits humains ni à la police ; les familles privilégient les règlements à l'amiable, ou tout simplement se taisent, ne se réveillant que lorsqu'elles constatent que leur enfant est enceinte.

Parmi les facteurs qui limitent les interventions, nous ne pourrions pas passer sous silence les conséquences psycho- socio – économiques du viol. En plus de cela et dans le souci d'échapper à la justice, les violeurs ne cessent de raffiner leurs stratégies d'attaque. C'est pourquoi, le nombre de cas changeant d'un mois à l'autre : tantôt on observe une diminution, tantôt une augmentation trop alarmante. Ainsi, au cours du mois de Février 2014, nous avons observé une très grande diminution du nombre de victimes au point de croire à une disparition de ce phénomène affreux et honteux. Au total et sans être exhaustif, 8 cas de viol ont été enregistrés par nos observateurs des droits humains disséminés dans toutes les provinces du pays.

En dépit de cela, le viol reste inquiétant comme le montrent les quelques exemples suivants :

- En date du 26/01/2014 aux environs de 20h 30min, un brigadier du nom de BUKEBUKE Jean Luc alias Sénégalais a violé KANEZERE Claudine. En effet, Claudia rentrait chez elle et elle était avec un jeune homme. Arrivés au niveau de la micro finance Wise, BUKEBUKE les ont arrêtés et a ordonné à ce jeune homme de partir en courant ; chose qui a été directement exécutée. Il alors conduit la fille vers le cimetière de Birimba en commune Rumonge où il l'a violée. Le policier a déserté le service le 29/01 et est, jusqu'ici, recherché.
- En date du 09/02/2014 aux environs de 8h30min, NDAYISHIMIYE Audrey (16,6 ans) aurait été violée par NIJIMBERE Eric, titulaire du centre de santé de Minago en commune Rumonge. En effet, Audrey allait puiser de l'eau au robinet dans les bâtiments où logent les travailleurs dudit centre de santé comme elle le faisait auparavant tous les matins. A ce moment, elle a été appelée par Eric qui l'a conduite dans sa chambre pour l'y violer. Après l'acte, il l'a enfermée dans sa chambre et est parti à son travail. Après quelques temps, Audrey a été obligée d'appeler au secours en faisant des tapages sur la porte. Les travailleurs du centre de santé ont accouru et l'ont trouvée enfermée dans la chambre. Toutefois, l'expertise ne montrera aucun signe de viol avec violence puisqu'il a été établi que la fille faisait des rapports sexuels avec ce titulaire du centre de santé depuis un bon bout de temps.
- En date du 21/02/2014 aux environs de 13h30 à Rutumo en commune Rumonge, un petit garçon du nom DUSABIMANA Augustin (8 ans) a été violé. Alors que la victime se lavait dans un ruisseau au

moment où elle se rendait à l'école pour poursuivre les leçons de l'après - midi, le malfaiteur homosexuel l'a trouvé dans ce ruisseau et l'a violé. L'identité de ce criminel n'a pas été connue.

- Au site Bugendana en commune de Bugendana, ARAKAZA Greta (5 ans) a été violée en date du 12/02/2014 par un militaire du 214^{ème} Bataillon Commando du nom de BIGIRIMANA Audace (35 ans). En effet, Jeanine, la mère de la victime, aurait fait des rapports sexuels avec consentement avec BIGIRIMANA Audace dans sa maison. Après l'acte, la mère de l'enfant serait sortie dehors. Le militaire aurait profité du moment pour entrer dans la chambre où dormait l'enfant et l'a violé. A son retour, la mère aurait attrapé BIGIRIMANA Audace entrain de violer sa fille. Le présumé violeur n'a pas été arrêté car il a pris fuite.
- TUYISENGE Noëlla (16 ans) de la colline de Kigamba en commune Gisuru a été violée par NDIKUMANA Salathiel, le 10/02/2014. Le mari de sa mère a profité de l'absence de sa femme et a usé de sa ruse. La fille a crié au secours, mais personne n'est intervenu. La victime a été soignée au dispensaire de Nyabitare tandis que le présumé auteur a été arrêté par la police de Gisuru.
- En date du 29/01/2014, la nommée IRANEZEREZA Nelly, fillette de 3 ans, de la colline Mahonda en commun de Ndava, a été violée par leur domestique du nom de NDYABANYIKWA âgé de 56 ans. L'incident s'est passé vers 11h00, dans la maison, en l'absence de ses parents. L'auteur a été appréhendé et la victime a été amenée à l'hôpital pour avoir les soins nécessaires.

Des cas de torture

Les cas de torture ont considérablement diminué depuis qu'elle a été érigée en infraction par le code pénal de 2009, mais le nombre de victimes, quoi qu'en nombre très réduit, continue à être enregistré ici et là dans les communes du pays par nos observateurs des droits humains.

Ainsi, au cours du mois de Février 2014, 10 cas de torture ont été identifiés et la plupart l'ont été en province Ruyigi (7 cas sur 10). Or, depuis la traduction en justice et le jugement en 2013 de certains tortionnaires des communes Kinyinya et Gisuru notamment MAZOYA Patrice (Ex-chef de zone Nyabitare), CISHAHAYO J. Bosco alias Kabanda (Ex – chef de poste Kinyinya), BIBANZA J. Bosco (Ex – chef de poste militaire de Kigangabuko en commune Kinyinya),le phénomène s'était estompé dans cette province. Mais voilà qu'au cours de ce mois de Février 2014, il refait surface. Les autorités judiciaires de cette province devraient faire tout pour bannir cette pratique qui ne fait que nuire à la dignité humaine.

Dans la région sud, surtout en province Bururi, les agents policiers et les OPJ commettraient la torture et font tout pour ne pas être démasqués. Les cas sont observés le plus souvent dans les cachots de police ou à l'arrivée des retenus dans différentes maisons d'arrêts et prisons de la région sud.

Voici quelques cas d'illustration :

- En date du 30/01/2014 vers 19 heures , NTAKAMURENGA Catherine (62 ans) de la colline Rusange en commune Gisuru s'est vu assener des coups de pieds au dos et blesser au cou, au visage en même temps que son doigt a été mordu des dents par le policier HAKIZIMANA Maxime qui voulait lui

extorquer un billet de dix mille Francs Burundais (10.000 FBU). L'OPJ de Gisuru a ouvert un dossier contre l'auteur qui reste toujours en liberté.

- Dans la soirée du 06/02/2014, RWANKABIGERO Gratien (57 ans) et son fils HATUNGIMANA Anicet (24 ans) ont reçu des coups de gourdins parce qu'ils auraient semé des troubles dans un cabaret sur la colline Ntunda en commune Bweru. Tout a commencé lorsque NZIBAVUGA Philibert, un domestique du chef de colline et client, a frappé RWANKABIGERO à la tête. Ce dernier serait tombé en syncope avant de commencer à saigner à la bouche. Son fils HATUNGIMANA a entendu l'information et s'est rendu sur le lieu. Il se serait vengé en frappant NZIBAVUGA Philibert. Des Imbonerakure rendus sur le lieu parmi lesquels NTIBARUKINGA Paul et RURAMUSURA Georges, auraient alors ligoté RWANKABIGERO Gratien et son fils HATUNGIMANA Anicet. Le chef de colline NDUWIMANA Godefroid arrivé sur place s'est mis à son tour à les rouer de coups. Ils ont été blessés aux jambes. Le chef de colline voulant récompenser les Imbonerakure, a ordonné la vente des biens de RWANKABIGERO (15 régimes de banane à 5.000 FBU et une chèvre à 24.000 FBU). Avisé que l'affaire la victime a porté plainte au parquet, le chef de colline a pris le large. Le responsable du cabaret NIJIMBERE Valentin a été obligé par ces Imbonerakure de leur payer 10.000 FBU et toute la bière a été bue gratuitement par ces derniers.

- MAZINA Séverin (55 ans) de la colline Mpungwe en commune Ruyigi a été arrêté par la police de la position de Mpungwe le 14/02/014. Il était accusé de tentative d'assassinat de Marie RWANKABIGERO. A son arrestation, il a été conduit au commissariat de police à Ruyigi où il est arrivé dans la soirée. Un policier qui assurait la garde a pris son poignard et lui a fendu la main entre le majeur et l'index. La victime a saigné et on lui aurait même refusé d'être conduit au dispensaire pour recevoir des soins médicaux. Lorsqu'il a été transféré à la prison de Ruyigi, le personnel de cette institution a refusé de l'accueillir dans l'état déplorable où il était. C'est à ce moment que le blessé a été conduit au dispensaire. Des enquêtes ont été aussitôt diligentées pour mettre la main sur le policier.

- NDEREYIMANA Lucie est originaire de la colline Karonge, zone Minago, commune Rumonge. Elle est en conflit foncier avec NDAYISABA Gordien, fils de son mari décédé. Le 31/1/2014, elle était à la Cour d'Appel d'où elle devait ramener une convocation de la partie adverse. Le 4/02/2014, elle amenait la convocation chez Gordien quand soudain 3 policiers qui étaient de connivence avec son adversaire se sont rués sur N.Lucie, l'ont menottée avant de la battre jusqu'à ce qu'elle en perde connaissance. Depuis ce jour, elle est restée menottée jusqu'au 10/02/2014 ; jour où elle a été amenée à la Cour d'Appel.

Sur notre photo, NZEYIMANA Lycie, à la Cour d'Appel, menottes aux bras.



Le Président de la Cour d'Appel a confié au procureur général près la cour d'appel pour traiter la question. Ce dernier a directement désigné un magistrat qui a reçu les plaintes de cette femme. L'APRODH a appelé le commissaire municipal PJ pour qu'il puisse ouvrir la menotte. L'APRODH s'est également chargée de commander l'expertise médicale pour cette veille maman et de poursuivre l'affaire en justice.

- Dans la soirée du 10/02/2014 vers 19heures, NTEZIMANA

Charles (43 ans) de la colline de Caga II en zone de Kayongozi de la commune Bweru, a été très sérieusement frappé à coups de gourdins par des Imbonerakure dont HAKIZIMANA Eric, NDAYISABA Serges et BANKUWUNGUKA Sylvain. Il venait de faire paître sa vache et ces derniers ont commencé à tonner sur lui. Ayant vu cela, il a laissé sa vache et a préféré fuir. La police est intervenue et a menotté la victime NTEZIMANA Charles et son fils âgé de 13 ans. Le paiement d'une somme de 20.000 FBU lui a été imposé pour qu'on les relâche lui et son fils. Il a intenté une action en justice mais le mandat lui délivré par le parquet de Ruyigi n'a pas été exécuté par la police à Kayongozi.

- En date du 15/02/2014, sur la colline de Nyamaboko, commune Kanyosha, Ezéchiel HAKIZIMANA, a été torturé par Madame le chef de colline Nyamaboko NURWAKERA Margueritte après l'avoir ligoté. Elle l'aurait accusé de vol dans un ménage du voisin et l'obligeait de restituer les biens volés.

- Dans la nuit du 18/02/2014 vers 21h00', au Centre urbain de Cibitoke, des policiers en patrouille ont arrêté SIBOMANA Bosco. Ils l'ont ligoté et l'ont battu avec violence. Ils l'accusaient de banditisme. Les traces des cordes étaient visibles durant toute une semaine.

3.2. Tableau synthèse de la répartition par province des victimes de viol et de torture.

Province	Nombre de victimes de viol	Nombre de victimes de torture
Bubanza	1	1
Bujumbura Mairie	0	0
Bujumbura Rural	0	1
Bururi	0	0
Cankuzo	0	0
Cibitoke	4	1
Gitega	1	0
Karusi	0	0
Kirundo	0	0
Kayanza	0	0
Makamba	0	0
Muramvya	0	0
Muyinga	0	0
Mwaro	1	0
Ngozi	0	0
Rutana	0	0
Ruyigi	1	7
Total	8	10

3.3. Tableau synthèse des auteurs de viol et de torture par catégorie d'auteur

Catégories	Nombre d'auteurs de viol	Nombre d'auteurs de torture
Agents de l'administration	1	1
Agents de polices	0	6
Militaires	1	3
Groupes ou bandes armées	0	0
Civils	6	0
Inconnus	0	0
Total	8	10

4. DE LA SITUATION CARCERALE

4.1. De la situation des cachots

Comme à l'accoutumé et cela, chaque mois, les observateurs provinciaux des droits humains effectuent des visites des cachots pour s'enquérir de la situation des droits humains en termes d'application des normes légales. Ainsi, pendant ces visites, les observateurs des droits humains s'entretiennent les responsables des cachots que sont les OPJ, consultent les registres d'écrou pour vérifier si les retenus sont régulièrement enregistrés et si les infractions sont correctement qualifiées ; après quoi, ils s'entretiennent avec les retenus. Ces derniers leurs exposent les circonstances qui ont entouré leur arrestation et les problèmes qu'ils connaissent.

Le retour à l'OPJ permet de discuter des irrégularités constatées dans la rétention de certains prévenus. Le plaidoyer ainsi mené permet souvent de relaxer certains retenus qui le sont dans l'irrespect de la loi. L'observateur partage également les constats avec le Procureur pour une éventuelle décision en faveur de retenus.

Le tableau suivant est une synthèse de la situation dans les différents cachots communaux du pays.

Provinces	Retenus				Dépassement de DLGV	Relaxés
	Total	Hommes	Femmes	Mineurs		
Bubanza	114	99	5	10	5	22
Bujumbura Mairie	202	182	19	1	0	22
Bujumbura Rural	14	14	0	0	0	5
Cankuzo	54	47	2	5	1	2
Cibitoke	74	71	2	1	8	14
Bururi	137	125	9	3	32	24
Gitega	185	171	7	7	12	15
Karusi	28	27	1	0	0	4
Kayanza	74	61	11	2	14	4
Kirundo	68	63	5	0	0	16
Makamba	65	62	3	0	0	11
Mwaro	50	46	4	0	3	6
Muramvya	-	-	-	-	-	-
Muyinga	99	91	3	5	10	19
Ngozi	90	84	4	2	5	11
Rutana	-	-	-	-	-	-
Ruyigi	25	21	2	2	3	1
Total	1279	1164	77	38	93	176

D'une manière générale :

- La région Nord compte 40 cachots dont 12 en province Ngozi, 8 en province Muyinga, 12 en province Kayanza, 8 en province Kirundo. Dans ces cachots, il y avait 322 détenus dont 299 hommes, 23 femmes, 10 mineurs. Parmi eux, 29 avaient déjà dépassé les délais légaux de garde à vue et ont été relaxés en même temps que 48 autres dont la détention était irrégulière ou illégale.

- Dans la province de Kayanza, les retenus se trouvent dans des conditions déplorables suite au manque de latrines, des soins de santé pour les malades et surtout le surnombre dans les cachots de la commune Kayanza et celui du commissariat de Kayanza. La comparution au parquet n'est pas toujours facile car il n'y a pas suffisamment de policiers pour l'escorte des détenus. Le maintien des détenus au cachot en attendant de juger l'affaire avant de les envoyer dans la prison de Ngozi reste en vigueur. La justification donnée est que le ministère de la justice ne donne plus de frais de mission aux juges pendant les itinérances.
- Le cachot de la PJ Muyinga est préoccupant quant aux effectifs: il reçoit des détenus en provenance des autres communes qui sont transférés au parquet avant que celui-ci décide de leur situation ou de la mise sous mandat d'arrêt provisoire.
- En province Cankuzo, le problème de manque de moyens de transfert des retenus reste criant notamment au commissariat de Cankuzo (transfert à la prison de Ruyigi) et en commune Mishiha.
- En province de Rutana, on observe un dépassement de délais de garde à vue. En plus des délais légaux, le temps supplémentaire que passent les retenus au cachot du poste de police de Rutana à la disposition du ministère public n'est pas justifié.

4.2. De la situation des prisons

En même temps qu'ils font les visites des cachots communaux, les observateurs provinciaux aidés par les observateurs régionaux effectuent des visites des prisons. Et là, ils côtoient les responsables de ces maisons de détention et s'entretiennent avec les détenus pour entendre leurs préoccupations. Dans les prisons, ils y trouvent des détenus qui ont besoin des appuis multiformes: les dossiers judiciaires qui n'avancent pas et qui ont besoin d'un suivi, les dossiers qui ont été jugés depuis un certain temps alors que les justiciables n'ont pas encore reçu la signification de leurs jugements, bref, une multitude de détenus qui ne savent pas leur sort. C'est ainsi qu'après les visites, les observateurs des droits humains s'attèlent à l'accompagnement de ces dossiers.

C'est dans ce contexte que les observateurs des droits humains retrouvent dans les prisons des détenus à titre préventif qui sont emprisonnés depuis belle lurette sans jamais comparaître. C'est le cas de NKERAGUHIGA Claver.



Sur notre photo, NKERAGUHIGA Claver, originaire de la commune Kigamba , détenu à la prison centrale de Mpimba depuis 2006 pour vol qualifié. Il a obtenu sa libération conditionnelle le 28 Février 2014, suite au plaidoyer de l'APRODH.

La visite du Ministre de la Justice à la prison centrale de Gitega, en date du 28/02/2014, a apporté un léger mieux aux détenus. Grace au lancement officiel des libérations conditionnelles qui a eu lieu en cette date, 51 détenus ont bénéficié d'une libération conditionnelle.

Les détenus ont posé plusieurs questions qui ont trouvé des réponses satisfaisantes.

4.3. Tableau de la situation carcérale dans les 11 prisons du pays au 28 Février 2014

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Nourrissons		Evadés	Décédés
			Homme	Femme	Homme	Femme	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille		
Bubanza	100	241	87	6	141	3	2	0	2	0	4	2	2	0
Bururi	250	239	133	6	85	5	5	1	3	1	1	1	0	0
Gitega	400	982	514	26	387	26	7	4	18	0	3	3	0	0
Mpimba	800	2458	1458	68	801	37	57	5	31	1	4	7	9	2
Muramvya	100	437	122	8	289	11	3	1	3	0	4	2	0	0
Muyinga	300	469	238	12	202	10	1	0	6	0	5	2	0	0
Ngozi (F)	250	124	0	33	0	58	16	0	17	0	10	5	0	0
Ngozi (H)	400	1411	616	0	795	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rumonge	800	763	177	8	547	16	4	0	10	1	2	5	0	0
Rutana	350	280	127	5	130	7	7	1	2	1	3	0	0	0
Ruyigi	300	589	233	9	326	14	6	0	1	0	4	0	0	0
Total	4 050	7993	3705	181	3703	187	108	12	93	4	40	27	11	2
			3705+181=3886		3703+187=3890		108+12=120		93+4=97		40+27=67		11	2

La **population pénitentiaire** est de 7993 détenus + 67 nourrissons = **8060**

Le **total des prévenus** est de 3886 adultes + 120 mineurs = **4006**

Le **total des condamnés** est de 3987 adultes + 97 mineurs = **3987**

Le tableau ci-dessus montre que, dans les prisons comme celles de Bubanza, Muramvya, Ngozi Femmes, Ngozi Hommes, Rumonge, Rutana et Ruyigi, le nombre de condamnés est supérieur à celui des prévenus. Cela signifie que dans ces provinces, les instances judiciaires s’efforcent à juger les dossiers judiciaires avec célérité. Et les détenus sont signifiés de leur sort dans les meilleurs délais de façon que ceux qui ont été acquittés soient élargis.

Toutefois, la population carcérale continue à augmenter d’effectifs dans toutes les maisons de détention. Il faudrait donc que la mesure d’allègement prises par le Ministre de la Justice et Garde des sceaux soit mise en application et dans toutes les structures pénitentiaires du pays pour désengorger ces milieux et en même temps améliorer les conditions de détention.

5. DE L’ASSISTANCE JURIDIQUE, PSYCHOLOGIQUE ET DE L’ORIENTATION.

Comme dit plus haut, dans leurs visites quotidiennes des cachots et prisons, les observateurs provinciaux des droits humains s’entretiennent avec les personnes privées de liberté et leur viennent en aide. Les personnes qui ne sont pas en détention ont, elles aussi, des occasions de confier leurs problèmes aux observateurs des droits humains. Elles les rencontrent dans les bureaux des antennes provinciales.

Les services que ces observateurs des droits humains offrent sont multiples : après une écoute attentive et bienveillante des justiciables et autres personnes en situation de problème, les observateurs des droits humains procèdent soit à un accompagnement juridique (l’aider dans la rédaction des plaintes, faire le suivi de dossiers, assurer un plaidoyer nécessaire, ...), soit l’orienter vers d’autres services habilités à lui apporter une aide sollicitée. Dans le même cadre, les personnes qui ont des problèmes psychologiques bénéficient d’un appui de la part des psychologues.

Le tableau ci – dessous est un condensé des données chiffrées des personnes qui se confient aux observateurs provinciaux des droits humains (au niveau provincial et du siège) ainsi que les principaux problèmes qui ont été exposés tout au long du mois de Février 2014.

Provinces	Retenus des cachots écoutés	Personnes reçues au bureau	Total	Nature des problèmes exposés
Bubanza	114	37	151	Rédaction des plaintes, demande de suivi des dossiers judiciaires
Bujumbura Mairie	202	45	247	Demande de suivi des dossiers judiciaires, rédaction des plaintes, demande de pension alimentaire, emprisonnement illégal
Bujumbura - Rural	14	2	16	Cas de torture par le chef de colline, demande de suivi de dossier judiciaire.
Bururi	137	11	148	Orientation, accompagnement juridique,

				plaider
Cankuzo	54	2	56	Demande d'accompagnement juridique
Cibitoke	74	5	79	Détention illégale, accusé de vol des livres scolaires, problème foncier
Gitega	185	51	236	Demande de suivi des dossiers judiciaires, rédactions des plaintes, problèmes fonciers
Karusi	28	0	28	Demande de suivi des dossiers judiciaires
Kayanza	74	8	82	Orientation, plaider
Kirundo	68	11	79	Plaider au près du TGI et Parquet, référence
Makamba	65	3	68	Problèmes fonciers
Muramvya	-	-	-	-
Muyinga	99	14	113	Accompagnement juridique, plaider au parquet
Mwaro	50	11	61	Demande de suivi de dossiers judiciaires, rédaction des plaintes
Ngozi	90	3	93	Suivi des dossiers, plaider au près du TGI
Rutana	-	3	3	Problèmes fonciers
Ruyigi	25	50	75	Demande de plaider, demande de suivi de dossiers judiciaires, emprisonnement illégal, problèmes de sorcellerie
Total	1279	256	1535	

6. CONCLUSION

Au cours du mois de Février 2014, il y a eu encore des atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique. Plusieurs personnes ont été retrouvées mortes dans des endroits éloignés de chez elles et certains des corps retrouvés étaient décapités. Cela est sans doute une stratégie des tueurs pour fausser les enquêtes. Les causes de ces meurtres sont souvent des règlements de comptes et des conflits fonciers. D'autres personnes ont été tuées dans des cas de justice populaire parce qu'elles étaient accusées de sorcellerie.

Toutes ces personnes sont tuées au moment où, dans notre pays, nous avons une police de proximité installée dans toutes les communes et dont la mission première est de veiller sur la sécurité de la

population. Dès lors, il y a lieu de se demander pourquoi des personnes sont tuées presque quotidiennement alors que cette police est là.

En ce qui concerne les violences sexuelles en général et le viol en particulier, la diminution du nombre de victimes enregistrées au cours du mois de Février 2014 n'est pas rassurante si on tient compte des changements qui sont observés chaque mois avec soit à la hausse, soit à la baisse. Cela signifie plutôt qu'il ne faut pas dormir sur nos lauriers. Les instances judiciaires devraient redoubler d'effort pour juger tous les présumés coupables de viol. Ainsi, les violeurs potentiels auraient de quoi avoir peur.

S'agissant de la torture, la province de Ruyigi est redevenue encore très emblématique. Cette pratique s'était estompée dans cette province depuis l'année 2013 avec le jugement de certains tortionnaires des communes Kinyinya, Gisuru. Mais voilà qu'au cours de ce mois de Février 2014, elle refait surface. Les autorités judiciaires de cette province devraient faire tout pour bannir cette pratique nocive à la dignité humaine.

Au point de vue carcéral, la visite du Ministre de la Justice et Garde des Sceaux à la prison de Gitega en date du 28/02/2014, a apporté un léger mieux aux détenus de cette prison. A cette date, il a été procédé au lancement officiel des libérations conditionnelles. Et le même jour, 51 détenus ont bénéficié d'une libération conditionnelle. Nous espérons que, dans d'autres prisons du pays, cette faveur puisse se faire le plus vite possible pour désengorger les milieux carcéraux qui sont redevenus très surpeuplés, ce qui contribuerait en même temps à améliorer les conditions de vie des détenus.
